

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
1^{er} mai 2012
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 1^{er} mai 2012, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente du Portugal
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence du Portugal durant le mois de novembre 2011 (voir annexe), établi sous la responsabilité de l'Ambassadeur José Filipe Morais Cabral, Représentant permanent, à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) João Maria **Cabral**



**Annexe à la lettre datée du 1^{er} mai 2012 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Chargé
d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil
de sécurité durant le mois de novembre 2011
sous la présidence du Portugal**

Introduction

En novembre, mois traditionnellement chargé, le Conseil de sécurité a examiné 27 questions. Il a tenu 26 réunions publiques et 18 consultations plénières, et adopté 3 résolutions, 1 déclaration du Président et 9 déclarations à la presse.

Bien que l'organisation de ses travaux en novembre ait été dictée en grande partie par les périodes de présentation de rapports et les délais à respecter pour examiner ou proroger le mandat des missions, le Conseil a pu consacrer un peu de son temps disponible aux questions de prévention des conflits. Ce fut le cas à l'occasion de la réunion d'information de haut niveau sur les nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité, présidée par le Ministre des affaires étrangères du Portugal. La réunion a notamment porté sur le déplacement des populations touchées par les effets du changement climatique, du crime organisé et des pandémies en tant que nouveaux défis à la sécurité internationale, et sur les dispositions que pourrait prendre le Conseil pour être mieux préparé à aborder, sous l'angle de la prévention des conflits, ces questions ainsi que d'autres défis se faisant jour.

Comme lors des mois précédents, le Conseil a en outre entendu un exposé de veille prospective présenté par le Département de l'information. Ce fut l'occasion d'un très utile échange de vues avec le Secrétariat, là aussi du point de vue de la prévention des conflits, sur différentes situations et faits nouveaux ayant un rapport avec l'ordre du jour du Conseil. Entre autres thèmes abordés au cours du mois, les débats ont porté sur la prévention du terrorisme et le rôle que peuvent jouer dans ce domaine les missions politiques des Nations Unies sur le terrain, sujet sur lequel nous pensons que le Conseil devrait continuer de se pencher.

Nous avons également tenu le deuxième débat public de l'année sur la protection des civils, qui a été l'occasion de faire un tour d'horizon des principales difficultés rencontrées, dans divers contextes et divers pays. De nombreuses délégations se sont particulièrement intéressées à la lutte contre l'impunité des auteurs de violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. Les échanges se sont appuyés sur les éléments de discussion de l'atelier que le Portugal avait organisé avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires avant le débat, et celui-ci a également permis aux délégations de présenter de nouvelles idées en rapport avec ce domaine d'activité, telles que l'initiative brésilienne de la protection responsable.

S'agissant du Moyen-Orient, la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies a constitué l'une des grandes questions abordées au cours du mois de novembre. En tant que Président du Conseil de sécurité, j'ai présidé deux réunions privées du Comité d'admission de nouveaux Membres. Au

cours de la première réunion, qui s'est tenue le 3 novembre, les délégations ont exprimé leurs positions concernant la candidature palestinienne, à la lumière desquelles le Président du Comité a établi le rapport qui a été adopté le 11 novembre. En raison de la divergence des points de vue et de l'absence d'unanimité sur la question, le rapport du Comité ne comporte aucune recommandation relative à la candidature palestinienne. Il a été rendu public et le Conseil de sécurité en est saisi.

En ce qui concerne la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, la Libye a continué d'apparaître fréquemment à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Au cours d'une réunion d'information publique, le 2 novembre, le Procureur de la Cour pénale internationale a fait le point sur l'affaire dont le Conseil l'a saisi. Le 11 novembre, le Secrétaire général a rendu compte au Conseil de la visite qu'il a effectuée dans le pays avec le Président de l'Assemblée générale, et le 28 novembre, nous avons organisé la réunion d'information mensuelle sur la Libye avec la participation du Représentant spécial du Secrétaire général, au cours de laquelle l'accent a été mis sur les travaux de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL).

La situation en République arabe syrienne a également beaucoup retenu l'attention du Conseil. Les membres y ont consacré un débat le 11 novembre avec la participation du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, évoquant notamment les faits nouveaux intervenus dernièrement dans le cadre de l'initiative de la Ligue arabe.

De bonnes nouvelles sont parvenues du Yémen en novembre. Le Conseil a tenu les premières consultations sur ce pays depuis l'adoption de la résolution 2014 (2011), la signature, à Riyad, de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe, par le Président du Yémen, et la signature de l'instrument de mise en œuvre par les partis. Cette évolution favorable a été saluée par le Conseil.

La question de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a retenu l'attention renouvelée du Conseil. Cette affaire de longue date, qui préoccupe le Conseil en raison des graves violations des droits de l'homme que la LRA continue de commettre à l'encontre des populations des régions d'Afrique où elle sévit, a fait l'objet d'une réunion d'information publique à la suite du récent rapport du Secrétaire général sur ces régions (ainsi que de son premier rapport sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale). À l'issue de la séance, le Conseil a adopté la première déclaration du Président sur la question de la LRA depuis 2006. Pour donner plus de relief à cette question, et en prévision de la séance publique, le Portugal avait organisé plus tôt dans le mois une réunion informelle des experts du Conseil de sécurité avec les organisations non gouvernementales concernées. Cette réunion a été l'occasion d'informer les délégations du Conseil s'intéressant à la question des derniers développements relatifs à la LRA en vue des négociations sur la déclaration du Président, et de se pencher sur les moyens qui permettraient au Conseil de poursuivre sa participation active à l'élaboration d'une stratégie visant à mettre fin aux graves violations commises par ce groupe armé.

Sur les autres thèmes figurant à l'ordre du jour du Conseil de sécurité en novembre, je souhaite faire ressortir les points suivants :

Deux réunions ont été organisées sur la République démocratique du Congo alors que ce pays entrait en période électorale. Bénéficiant de la participation du Représentant spécial du Secrétaire général, elles visaient à suivre de près la situation sur le terrain et les préparatifs des élections, qui se sont tenues le 28 novembre. La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a également été invitée à participer et à intervenir devant le Conseil, compte tenu de la gravité de la situation en matière de violence sexuelle dans le pays, surtout dans le contexte des élections. Le mandat du groupe d'experts du Comité des sanctions concernant la République démocratique du Congo, qui a été renouvelé pour un an en même temps que le régime des sanctions, comporte un volet important axé sur ce sujet.

La Guinée-Bissau a fait l'objet de séances d'information et de consultations régulières, et un débat a été organisé sur le Timor-Leste; hormis l'importance que revêtaient ces réunions, elles ont été une occasion de mettre en valeur l'intérêt porté par la Communauté des pays de langue portugaise à la situation de ses États membres.

Le Conseil a continué de suivre de près la situation dans la région du Soudan et du Soudan du Sud, notamment l'Abyei, les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, et le Darfour, et plusieurs réunions, notamment des consultations, ont été organisées à ce sujet.

Ce même mois, le Conseil a procédé, conjointement avec l'Assemblée générale, à huit tours de scrutin pour élire des juges de la Cour internationale de Justice. Quatre juges sur cinq ont été élus à cette occasion, le cinquième ayant finalement été élu en décembre à l'issue du neuvième tour.

En tant que Président pour le mois de novembre, j'ai eu l'honneur de présenter le rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.

Enfin, à l'initiative de la présidence portugaise, le Conseil a organisé un débat public sur ses méthodes de travail. Ce débat, qui faisait suite à des réunions publiques antérieures sur la mise en œuvre de la note du Président (S/2010/507), a notamment porté sur la transparence, l'efficacité et les rapports du Conseil de sécurité avec les États Membres.

Le débat s'est révélé très utile et fructueux, la plupart des délégations reconnaissant que la pratique du Conseil de sécurité s'était améliorée tout en estimant qu'il y a toujours moyen de mieux faire. Les contributions de fond émanant des délégations de pays membres et non membres du Conseil ont été impressionnantes et encourageantes. Nous sommes sûrs que toutes ces contributions alimenteront utilement les travaux futurs du Conseil (notamment au sein du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure).

On trouvera ci-dessous une description plus complète des activités du Conseil, présentées par région.

Afrique

Libye

Le 2 novembre, le Procureur de la Cour pénale internationale, Luis Moreno-Ocampo, a présenté son deuxième rapport périodique, comme le prévoit la

résolution 1970 (2011) du Conseil, et rendu compte de la mission effectuée récemment en Libye par les représentants de son bureau et des contacts que celui-ci entretient avec le Conseil national provisoire, soulignant la solide coopération reçue de la part des autorités libyennes.

Il a évoqué la situation des deux inculpés, Saif Kadhafi et Abdullah al-Senoussi, et les informations échangées sur leur situation, notamment en réponse aux questions d'ordre juridique qu'ils avaient adressées à son bureau. Quant à Mouammar Kadhafi, le Procureur a informé le Conseil que le Greffe de la Cour suivait la procédure officielle requise pour obtenir un acte de décès afin de classer l'affaire. Il a sollicité le concours des États pour traduire les deux inculpés en justice. Il a fait ressortir que son bureau poursuivait ses enquêtes sur les crimes sexistes perpétrés en Libye. Il a également indiqué que son Bureau examinerait les allégations d'infractions commises par les forces de l'OTAN, par des forces liées au Conseil national provisoire et par les forces pro-Kadhafi. Enfin, il a insisté sur la règle de la complémentarité prévue par le Statut de Rome, qui permet aux autorités libyennes de soulever une exception d'irrecevabilité de l'action visant les deux inculpés restants. Il reviendra à la Cour de déterminer si les conditions définies par le Statut de Rome sont réunies à cette fin.

Des Membres du Conseil de sécurité ont exprimé leur point de vue à propos de la situation en Libye et du rôle de la Cour pénale internationale dans ce pays.

Le 11 novembre, dans le cadre de consultations plénières, le Secrétaire général a rendu compte au Conseil du voyage qu'il avait effectué en Libye le 2 novembre avec le Président de l'Assemblée générale. Il a précisé que le but du voyage avait été de féliciter le peuple libyen de sa libération, de rencontrer les principaux membres du Conseil national provisoire et des représentants de la société civile, et d'assurer les Libyens de l'intérêt et du soutien constants de l'ONU. En Libye, il a salué la transparence du scrutin ayant désigné le Premier Ministre et insisté auprès de ses interlocuteurs sur l'importance de la réconciliation nationale, de l'unité, de l'ouverture, du dialogue, des droits de l'homme, de l'état de droit et de la justice transitionnelle, ainsi que de l'autonomisation des femmes que la révolution libyenne avait engendrée. Le Secrétaire général a fait part au Conseil de ses inquiétudes concernant la prolifération des armes et le risque qu'elle représentait pour la Libye et la région. Il s'est également fait le relais des appels lancés par les Libyens en faveur d'un débloqué rapide des fonds gelés et il a félicité son Représentant spécial, Ian Martin, et la MANUL pour leur travail.

Les membres du Conseil ont félicité le Secrétaire général pour sa visite opportune en Libye et se sont accordés à reconnaître que la communauté internationale et le Conseil de sécurité devaient rester déterminés à soutenir le peuple libyen dans ce nouveau chapitre de son histoire. Ils ont dit partager l'avis du Secrétaire général sur la situation en Libye, notamment sur les grands défis auxquels le pays fait face. Ils ont également rendu hommage à la MANUL et se sont déclarés favorables à une prorogation de son mandat pour trois mois, tout en soulignant qu'il importait que la Libye prenne en main et dirige ses propres affaires et en insistant sur le rôle clef que joue l'ONU dans la coordination de l'appui et de l'assistance fournis par la communauté internationale à la Libye.

Le 28 novembre, le Représentant spécial du Secrétaire général a rendu compte au Conseil des développements intervenus depuis le premier rapport du Secrétaire général publié en application de la résolution 2009 (2011) (S/2011/727). Il a évoqué

la formation récente d'un gouvernement intérimaire et souligné le vaste consensus qui existait sur le fait que la sécurité constituait la priorité immédiate, insistant sur les difficultés de toutes sortes que présente ce domaine, notamment en ce qui concerne la formation d'une nouvelle armée, l'intégration des forces militaires régulières et des brigades révolutionnaires, la présence et la prolifération d'armes classiques et non classiques et l'équipement y afférent, en particulier le grand nombre de systèmes antiaériens portables à dos d'homme et de munitions qui n'ont pas encore été retrouvés. Il a également mentionné les efforts entrepris par le Ministère de la défense, les partenaires bilatéraux et la MANUL pour répondre à ce problème. Enfin, il a fait ressortir le besoin urgent qu'a la Libye de disposer de liquidités, souligné l'importance de la réconciliation nationale et insisté sur la nécessité de s'attaquer aux violations des droits de l'homme héritées du passé ainsi qu'aux problèmes actuels de respect des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la situation de milliers de détenus et de travailleurs migrants, en particulier ceux qui proviennent de l'Afrique subsaharienne.

Lors des consultations plénières, les membres du Conseil ont souscrit à l'évaluation faite par le Représentant spécial et les inquiétudes qu'il a exprimées, en particulier sur les problèmes de sécurité. Ils ont jugé que le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité, le déminage, la prolifération des armes et la réponse aux besoins financiers de la Libye étaient des domaines prioritaires dont il fallait se préoccuper sans plus attendre.

Guinée-Bissau

Le 3 novembre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, Joseph Mutaboba, et de M^{me} Maria Luiza Viotti (Brésil) en tant que Présidente de la Formation Guinée-Bissau de la Commission du maintien de la paix, sur la situation dans le pays et les activités du Bureau. Le Ministre de l'économie de la Guinée-Bissau et le Représentant permanent de l'Angola, représentant la Communauté des pays de langue portugaise, sont également intervenus devant le Conseil. D'une façon générale, les membres ont reconnu que le Gouvernement avait réalisé quelques progrès dans le domaine économique et ont souligné la nécessité d'une réforme du secteur de la sécurité. Ils ont indiqué que l'on attendait davantage de lui en matière de lutte contre l'impunité et contre le crime organisé, et de renforcement du contrôle civil des forces armées. Il a été généralement admis que l'on n'obtiendrait de résultats dans ces domaines que grâce à la participation active de la communauté internationale, notamment au moyen de mémorandums d'accord tripartites entre le Gouvernement de la Guinée-Bissau, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté des pays de langue portugaise, concernant la réforme du secteur de la sécurité et la création d'une caisse de retraite. Les membres du Conseil ont manifesté leur soutien à la prorogation pour une nouvelle année, en décembre, du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et à l'allongement, de quatre à six mois, du cycle d'établissement des rapports.

Libéria

Le 6 novembre, à la suite de la décision du candidat du principal parti d'opposition de ne pas participer au second tour des élections au Libéria, le 8 novembre, et de la montée des tensions politiques qui en a découlé, le Conseil a

publié une déclaration à la presse demandant à toutes les parties prenantes libériennes de faire preuve de la plus grande retenue et priant instamment toutes les parties de recourir aux mécanismes nationaux appropriés dont elles disposent pour résoudre toute contestation relative au scrutin. La déclaration a également réaffirmé l'appui du Conseil aux efforts déployés par la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour faire avancer le processus électoral.

Le 17 novembre, la Représentante spéciale du Secrétaire général, Ellen Margrethe Løj, a présenté, par liaison vidéo, une évaluation de la situation pendant les élections présidentielle et parlementaires au Libéria. Malgré le boycottage du second tour par l'opposition, on estime que les élections ont été libres, régulières et légitimes. La Représentante spéciale s'est dite préoccupée par la violence que la police a exercée contre les manifestants pendant les jours qui ont précédé le scrutin.

Dans une déclaration à la presse datée du 18 novembre (voir pièce jointe), les membres du Conseil ont unanimement félicité le peuple libérien pour le bon déroulement de l'élection présidentielle et rendu hommage au travail de la Représentante spéciale et de la MANUL. Ils ont également remercié la CEDEAO, l'Union africaine et d'autres intervenants d'avoir appuyé le processus électoral, et salué la décision de la Présidente de mettre en place une commission d'enquête indépendante. Le Conseil a encouragé tous les Libériens à rester attachés au processus politique légitime, à faire preuve d'un maximum de retenue, à œuvrer ensemble à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables, et à s'engager sérieusement sur la voie de la réconciliation.

République démocratique du Congo

Lors d'une séance d'information publique du Conseil, le 8 novembre, le Représentant spécial du Secrétaire général, Roger Meece, a fait le point sur la situation dans le pays, les activités de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et le processus conduisant aux élections prévues pour le 28 novembre. Dans les consultations à huis clos qui ont suivi, on a évoqué le besoin de suivre de près la situation politique et les conditions de sécurité, surtout dans le sillage des récents incidents survenus dans l'ensemble du pays et des appels à la violence lancés par des membres de l'opposition. Il ne semble cependant pas que les tensions et les incidents aient dépassé le niveau atteint lors de la précédente campagne électorale de 2006, bien que les conditions de sécurité dans la région des Kivus continuent de susciter des inquiétudes. À propos de la date des élections, le Représentant spécial n'a pas changé d'avis, estimant que le 28 novembre était une date réaliste.

Tout en exprimant leur soutien au travail effectué par la MONUSCO, les membres du Conseil se sont tous dits préoccupés par les tensions politiques qui se font jour à l'approche du scrutin. L'Armée de résistance du Seigneur a par ailleurs été décrite comme un élément perturbateur supplémentaire, et plusieurs membres du Conseil se sont prononcés pour une intensification des efforts militaires à l'échelle régionale.

S'adressant également au Conseil lors des consultations à huis clos, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Margot Wallström, a souligné l'importance du risque de violences sexuelles en République démocratique du

Congo à l'approche des élections, ce type de violence ayant été utilisé dans d'autres pays pour répandre la terreur en période d'élection ou de troubles politiques.

À l'issue de la réunion, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a de nouveau lancé un appel en faveur de la tenue d'élections crédibles et pacifiques, et réaffirmé son soutien à la MONUSCO (voir pièce jointe).

Le 21 novembre, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo a de nouveau fait le point devant le Conseil, par vidéoconférence lors de consultations à huis clos, sur l'état d'avancement des préparatifs des prochaines élections présidentielle et parlementaires. Aucun report du scrutin n'était prévu dans l'immédiat, le 28 novembre restant à son avis une date réaliste. La distribution du matériel électoral par la Commission électorale se poursuivait comme prévu, avec l'appui logistique de la MONUSCO et des partenaires internationaux; l'Union pour la démocratie et le progrès social et en particulier son chef ont été encouragés à accroître leur participation au processus, notamment en signant le code de conduite électorale, et à éviter l'emploi de toute rhétorique négative. Dans le domaine de la sécurité, la préparation des interventions d'urgence progressait de manière satisfaisante, la MONUSCO aidant la Police nationale congolaise à déjouer les menaces éventuelles susceptibles de mettre en danger le processus électoral, compte tenu notamment d'une montée possible des tensions à l'approche de la date du scrutin. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui aux efforts déployés par la Commission électorale et la MONUSCO.

Le 21 novembre également, M^{me} Maria Luiza Viotti, en tant que Présidente du Comité créé par la résolution 1533 (2004), a rendu compte au Conseil des échanges de vues relatifs au rapport final récemment soumis par le Groupe d'experts, en mettant l'accent sur les activités et les réseaux de soutien des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, sur l'application des directives du Groupe en matière de diligence raisonnable et les mesures prises pour faire respecter l'embargo sur les armes. Les recommandations présentées dans le rapport concernant les mesures qui pourraient être prises ont également fait l'objet de discussions. Les membres du Conseil ont salué le travail accompli par le Comité sous la présidence du Brésil et considéré, dans leur grande majorité, que les activités menées par le Groupe d'experts avaient été utiles.

Le 29 novembre, le Conseil de sécurité a adopté par consensus la résolution 2021 (2011), renouvelant les mesures de sanctions concernant la République démocratique du Congo et prorogeant le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 30 novembre 2012.

Soudan et Soudan du Sud

Le 4 novembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur la situation à Abyei (voir pièce jointe) à la suite de deux exposés présentés par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, pour déplorer le fait que les forces armées soudanaises et l'Armée populaire de libération du Soudan ne s'étaient pas retirées de la zone d'Abyei, souligner l'absence de conditions préalables à l'application des accords signés par les parties et réaffirmer que les deux gouvernements devaient coopérer pleinement avec la force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Les membres du Conseil se sont également dits prêts à examiner les tâches supplémentaires qui pourraient être confiées à la Force intérimaire à l'appui de l'accord du 30 juillet relatif à la Mission

d'appui au contrôle de la frontière. Ils ont par ailleurs affirmé qu'il était important et urgent que les parties à l'Accord de paix global parviennent à résoudre pacifiquement toutes les questions restant encore à régler dans le cadre de cet accord.

Le 7 novembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse (voir pièce jointe) pour condamner vivement l'attaque d'une patrouille de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) ayant provoqué la mort d'un soldat de la paix, exprimer les condoléances de ses membres à la famille de la victime et au Gouvernement sierra-léonais, et demander au Gouvernement soudanais de traduire en justice les auteurs de cette attaque.

Le 11 novembre, le Conseil a tenu des consultations sur la situation au Soudan et au Soudan du Sud et entendu des exposés du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, Hilde Johnson (par liaison vidéo depuis Djouba), sur les négociations Nord-Sud, les entretiens avec les principales autorités lors de la visite du Secrétaire général adjoint au Soudan et au Soudan du Sud, la situation au Soudan du Sud et les combats dans les régions frontalières. La veille, les membres du Conseil avaient eu un échange de vues avec l'Envoyé spécial, Haile Menkerios, sur les mêmes sujets.

On a fait observer qu'à ce jour, un certain nombre d'objectifs définis dans l'Accord de paix global et d'arrangements relatifs à la période postérieure à l'Accord n'avaient pas encore été réalisés et restaient une source de tensions entre le Soudan et le Soudan du Sud. Tandis que le dialogue entre les deux parties se poursuivait en vue de résoudre les questions en suspens, ces tensions ont été exacerbées par les combats dans les régions frontalières, les querelles intestines dans certaines régions frontalières du Soudan du Sud et les retards dans la mise en œuvre de l'Accord d'Abyei et la démilitarisation de la zone frontalière commune. On a aussi souligné le risque que des combats dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu entraînent des affrontements localisés entre les deux pays.

Lors de consultations qui se sont tenues après les exposés, la Représentante spéciale a également informé le Conseil que du personnel des Nations Unies avait été retiré des zones soumises à des bombardements, et le Secrétaire général adjoint a ajouté que les tensions le long de la frontière étaient susceptibles de dégénérer en violences pendant la période des migrations, surtout dans la zone d'Abyei. Les membres du Conseil se sont montrés préoccupés par la poursuite des combats dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu et par leurs répercussions sur les relations entre les deux pays, ainsi que sur la population civile, tout en insistant sur la nécessité pour toutes les parties de faire immédiatement cesser les hostilités et pour les deux gouvernements de faire retomber la tension, de régler leurs différends de manière pacifique et de continuer à tirer parti des négociations menées sous l'égide du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, de l'Envoyé spécial du Secrétaire général et du Premier Ministre éthiopien, Meles Zenawi.

Le 15 novembre, le Conseil a entendu des exposés du Secrétaire général adjoint et de la Représentante spéciale (par liaison vidéo depuis Djouba). Les représentants du Soudan et du Soudan du Sud ont participé à la réunion. La Représentante spéciale a fait le point sur le déploiement de la Mission et la situation sur le terrain, présentant le premier rapport trimestriel sur la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et soulignant en particulier la réussite de son intervention lors de la crise naissante à Jonglei ainsi que l'appui apporté par les autorités sud-soudanaises

et la société civile aux activités de la Mission. Néanmoins, elle a fait observer que l'accord sur le statut des forces de la MINUSS n'avait pas encore été universellement respecté et qu'il était nécessaire que le Comité mixte Soudan du Sud-MINUSS continue de se réunir. Elle a aussi rendu compte des progrès politiques réalisés au Soudan du Sud ainsi que des difficultés auxquelles le nouveau pays était encore confronté, notamment la corruption, les violations des droits de l'homme, la violence intercommunautaire et les groupes rebelles. Dans ce contexte, elle a recommandé que les effectifs de la MINUSS soient maintenus à leur niveau actuel, à savoir 7 000 militaires, et elle a fait part de ses préoccupations concernant l'escalade verbale entre le Soudan et le Soudan du Sud. Elle a également rendu compte au Conseil de sa rencontre avec le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir.

Le Secrétaire général adjoint a fait le point sur les récentes tensions à la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud. Il a réaffirmé qu'il était urgent pour les deux parties de faire retomber ces tensions et fait observer que le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine avait demandé qu'une réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité soit convoquée pour le 18 novembre. Il a également exhorté le Soudan et le Soudan du Sud à faire preuve de souplesse durant les pourparlers concernant la période faisant suite à l'Accord de paix global, prévus plus tard dans la semaine à Addis-Abeba. Évoquant les informations faisant état d'une nouvelle alliance militaire entre les groupes rebelles du Darfour et l'Armée populaire de libération du Soudan-Nord, le Secrétaire général adjoint a invité toutes les parties à rejoindre la table des négociations.

Le représentant du Soudan du Sud a fait état de progrès dans la mise en œuvre du programme politique des 100 premiers jours annoncé par le Président Salva Kiir après l'indépendance. L'examen constitutionnel devrait commencer début 2012. Les conditions de sécurité restaient préoccupantes à Jonglei et dans le Haut-Nil. Le représentant a informé le Conseil que le Gouvernement œuvrait avec les groupes armés à leur intégration dans l'Armée populaire de libération du Soudan et a réaffirmé l'engagement de son gouvernement, conscient de sa responsabilité à cet égard, à protéger les civils. Sur les questions Nord-Sud, il a réfuté les allégations selon lesquelles Djouba fournirait un appui aux rebelles au nord de la frontière.

Le Représentant permanent du Soudan a réaffirmé l'engagement de son pays en faveur de la paix et sa détermination à régler pacifiquement les sujets de discorde avec le Soudan du Sud. Il a démenti les informations faisant état d'une entrée du Soudan sur le territoire sud-soudanais, rappelé le droit de son pays à l'autodéfense et réaffirmé que le Soudan du Sud soutenait les mouvements rebelles.

À l'issue des exposés, le Conseil a tenu des consultations et les membres ont salué le travail effectué jusqu'alors par la MINUSS. Le maintien de ses effectifs à leur niveau de 7 000 militaires a reçu un accueil favorable et le besoin de renforcer les capacités de l'État a été mis en avant. Tout en constatant que des progrès avaient été réalisés au niveau politique, les membres du Conseil se sont inquiétés des violations des droits de l'homme, de la corruption et des restrictions imposées à la liberté de mouvement de la Mission. Ils ont également insisté sur le fait que les prochaines étapes de la transition politique, en particulier la rédaction d'une constitution, devaient s'appuyer sur une large participation et être ouvertes à tous.

S'agissant des tensions Nord-Sud, les membres du Conseil ont partagé la même préoccupation devant le fait que la montée de ces tensions s'accompagnait du risque élevé d'entraîner des affrontements localisés entre les deux pays, et sont

convenus qu'il était urgent que les deux camps reprennent les négociations sous l'égide du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Ils ont également condamné les récents incidents dont ont été victimes des soldats de la paix des Nations Unies au Soudan du Sud et manifesté leur soutien aux soldats de la paix de la MINUSS.

Armée de résistance du Seigneur et Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

Le 14 novembre, le Conseil a entendu le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, Abou Moussa, qui a fait deux exposés séparés : le premier concernant le récent rapport du Secrétaire général sur les régions où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) (S/2011/693); le second ayant trait au premier rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau (S/2011/704). L'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'ONU et le Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale sont intervenus au cours de la séance, à laquelle participaient les représentants de la République centrafricaine et du Soudan du Sud.

S'agissant de la LRA, une grande convergence est apparue entre les exposés des intervenants et les remarques des États Membres qui ont suivi, en ce sens que : a) la LRA reste une menace pour les populations civiles dans certaines régions des pays où elle sévit et une source de déstabilisation régionale; b) les efforts déployés par les gouvernements touchés pour lutter contre la LRA devaient être reconnus et recevoir l'appui de la communauté internationale, de l'ONU et de l'Union africaine, notamment pour les rendre plus efficaces grâce au renforcement de la coordination, de la coopération et du partage de l'information entre les différents acteurs; c) l'initiative régionale de l'Union africaine concernant la LRA revêt un intérêt crucial et il convient de faire en sorte qu'elle soit rapidement mise en œuvre; d) la situation humanitaire devrait faire l'objet d'une stratégie renforcée, globale et régionale; et e) le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique est invité à collaborer avec les missions de l'ONU et avec l'Union africaine à l'élaboration d'une stratégie régionale concernant l'aide humanitaire internationale et l'assistance au développement et au maintien de la paix dans les régions où sévit la LRA.

Le travail effectué par le Bureau a été salué, tout comme l'action qu'il mène sur des questions concrètes telles que la piraterie dans le golfe de Guinée, les répercussions du récent conflit libyen en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, les trafics illicites et la LRA. Sur ce dernier point, il a été convenu que le Bureau pourrait jouer un rôle très important dans la lutte contre la menace que représente la LRA en facilitant la coopération entre les diverses entités des Nations Unies présentes dans la région, l'Union africaine et les pays où sévit la LRA.

Lors de la réunion, une déclaration du Président a été adoptée (S/PRST/2011/21), dans laquelle le Conseil a sévèrement condamné la LRA pour les atrocités commises, le recrutement et l'emploi d'enfants et les violations incessantes des droits de l'homme, notamment le déplacement de plus de 440 000 personnes dans toute la région. Il a salué les efforts importants entrepris par la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Soudan du Sud et l'Ouganda pour lutter contre cette menace, ainsi que la participation renforcée de l'Afrique du Sud dans le cadre de son initiative de coopération régionale en faveur de l'élimination de la LRA, et il a instamment demandé la nomination rapide de

l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour les régions où sévit la LRA. Le Conseil a également souligné la responsabilité première qui incombe aux États de protéger les civils, tout en soulignant le rôle important joué par les missions des Nations Unies à cet égard, et encouragé l'ensemble des bureaux et des missions des Nations Unies dans les régions touchées par la LRA à continuer d'intensifier le partage de l'information. Le Conseil a également bien accueilli l'établissement d'un rapport régional sur les droits de l'homme concernant la LRA.

Somalie et Érythrée

Le 16 novembre, dans le cadre de consultations privées, l'Ambassadeur de l'Inde, Hardeep Singh Puri, a, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, informé le Conseil de sécurité des travaux menés par le Comité et de la mise en application de la résolution 1844 (2008) au cours des quatre derniers mois. Les membres du Conseil de sécurité ont pris connaissance avec intérêt de l'exposé du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur la situation humanitaire en Somalie. À propos de la situation sur le terrain, certains se sont référés au récent rapport du Groupe de contrôle, qui indiquait que les activités humanitaires s'intensifiaient en Somalie mais qu'on rapportait des cas de détournement de l'aide et d'obstruction à son acheminement.

Plusieurs membres du Conseil de sécurité ont attiré l'attention sur les difficultés rencontrées par le Groupe de contrôle pour mener ses activités et ont appelé les États membres à coopérer davantage avec lui. L'importance d'appliquer la feuille de route de Mogadiscio a été rappelée. Certains ont appelé à prendre des sanctions contre ceux qui enveniment la situation de l'intérieur et ont insisté sur le fait qu'il fallait empêcher les livraisons d'armes à Al-Chabab. D'autres ont affirmé que le Groupe de contrôle devrait agir dans le cadre de son mandat et dans le respect des principes d'impartialité et d'objectivité. Certains ont salué l'action militaire kényane dans le sud de la Somalie; il a toutefois été rappelé que l'action devait respecter le mandat de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et les limites du régime de sanctions prévu aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009).

Le 30 novembre, le Conseil de sécurité a organisé des consultations sur la question intitulée « Paix et sécurité en Afrique » et a examiné un nouveau projet de résolution présenté par le Gabon et le Nigéria concernant des sanctions supplémentaires contre l'Érythrée ainsi que la demande officielle présentée par l'Érythrée pour que son Président, M. Isaias Afwerki, fasse une allocution devant le Conseil. Dans une lettre du 30 novembre, le Président du Conseil de sécurité a informé le Représentant permanent de l'Érythrée que les membres du Conseil avaient fait droit à cette demande.

Piraterie en Somalie

À la suite du rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1950 (2010) (S/2011/662) sur la situation concernant les actes de piraterie et les vols à main armée commis au large des côtes somaliennes et l'application de cette résolution, qui produisait des effets jusqu'en novembre, le Conseil de sécurité a adopté, le 22 novembre, la résolution 2020 (2011), par laquelle il a condamné et

déploré tous les actes de piraterie et vols à main armée commis contre des navires naviguant au large des côtes somaliennes et a reconduit pour une période de 12 mois les autorisations accordées aux États et aux organisations régionales qui coopèrent avec le Gouvernement fédéral de transition dans la lutte contre ces actes. Il a également réaffirmé sa décision de continuer d'étudier d'urgence la possibilité de créer, en Somalie et dans d'autres États de la région, des juridictions spécialisées pour juger les personnes soupçonnées de piraterie.

Côte d'Ivoire

Le 22 novembre, le Secrétaire général a demandé au Conseil de sécurité d'autoriser la conclusion d'un accord de coopération spécial entre l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) en vue des élections législatives en préparation en Côte d'Ivoire. Concrètement, la demande portait sur le transfert temporaire (du 4 au 31 décembre) en Côte d'Ivoire de trois hélicoptères armés Mi-24 et de deux hélicoptères de transport militaires, ainsi que de la soixantaine d'hommes nécessaires, d'une compagnie d'infanterie composée de 150 hommes et de trois pelotons d'unités de police constituées et de personnel d'appui de la MINUL, soit 100 hommes. Par lettre de la présidence du 30 novembre 2011, le Conseil de sécurité a fait droit à la demande.

Moyen-Orient

République arabe syrienne

Le 11 novembre, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil de sécurité des derniers événements survenus en République arabe syrienne, où de violents affrontements continuaient d'avoir lieu dans le cadre de manifestations dans l'ensemble du pays. Il a également renouvelé les appels du Secrétaire général à mettre fin immédiatement à la violence et aux violations des droits de l'homme. Concernant l'évolution de la situation dans la Ligue des États arabes (LEA), le Secrétaire général adjoint a rappelé l'adoption de l'initiative arabe à Doha, le 30 octobre. Les autorités syriennes avaient souscrit au plan de la Ligue des États arabes le 2 novembre.

Des membres du Conseil de sécurité ont fait part de leur inquiétude concernant la situation en République arabe syrienne et la menace qu'elle présentait pour la stabilité, la sécurité, l'unité et l'intégrité territoriale du pays. Ils ont également exprimé leur soutien aux efforts déployés par la Ligue des États arabes. Toutes les délégations ont insisté sur le fait qu'il fallait que le Conseil de sécurité se prononce d'une seule voix sur la situation dans le pays. Certaines ont fait remarquer qu'il devrait user de son influence par des moyens diplomatiques plutôt que d'encourager un changement de régime. La réconciliation était primordiale et toutes les parties devraient renoncer à la violence et engager le dialogue.

La situation en République arabe syrienne a également été examinée, le 21 novembre, dans le cadre de consultations plénières au titre de la question : « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ». Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, a appelé à mettre en œuvre intégralement et rapidement le plan de travail arabe et à mettre un terme à toutes les violences pour qu'un changement politique profond

puisse avoir lieu, qui serait mené par les Syriens et répondrait aux aspirations démocratiques de l'ensemble des citoyens, quelle que soit leur appartenance politique, religieuse ou ethnique.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 21 novembre, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a fait le point avec le Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, notamment sur la question palestinienne. Concernant le processus de paix, il a dit que les provocations continuaient de saper la confiance et compromettaient la reprise des négociations. Il a souligné qu'il fallait trouver une véritable solution diplomatique, notamment dans le cadre de la Déclaration du Quatuor du 23 septembre. Les deux parties devraient faire preuve de souplesse et se montrer responsables. Les contacts directs devraient être facilités par l'instauration d'un environnement porteur et il fallait donc calmer la situation. Dans cette optique, Israël devrait respecter ses obligations relatives aux implantations et dégeler immédiatement les transferts faits à l'Autorité palestinienne. Il devrait également tenir compte des appels répétés de l'Autorité palestinienne en faveur de la libération des prisonniers, dont certains sont antérieurs à la signature des Accords d'Oslo. De son côté, l'Autorité palestinienne devrait trouver les moyens de contribuer à calmer la situation et d'améliorer le climat actuel de division, y compris sur la scène internationale. Le Coordonnateur spécial a également évoqué la situation à Gaza et dans le sud d'Israël, qui avaient encore été le théâtre d'une violence dangereuse en raison de tirs de roquettes par des militants et des frappes israéliennes. Il a mentionné à ce sujet qu'il demeurait essentiel de maintenir le calme à Gaza et dans le sud d'Israël pour améliorer la situation dans cette région et le climat politique en général. Il a affirmé que l'ONU a condamné ces attaques aveugles à la roquette et demandé à Israël de faire preuve de la plus grande retenue et de minimiser les risques encourus par les civils, et il a réitéré l'appel lancé par le Secrétaire général pour que toutes les parties respectent pleinement le droit international humanitaire.

Dans le cadre de consultations plénières, des membres du Conseil de sécurité ont exprimé leur soutien aux efforts du Quatuor tout en se disant préoccupés par le fait que les négociations ne progressaient pas et par l'évolution de la situation sur le terrain, en particulier le fait qu'Israël poursuivait ses activités d'implantation et avait décidé de suspendre le versement des recettes fiscales à l'Autorité palestinienne. Ils ont appuyé l'appel du Coordonnateur spécial à une désescalade de la situation et ont rappelé que toutes les parties devaient s'abstenir de toute provocation et reprendre des négociations directes sérieuses. Certaines délégations ont réaffirmé leur soutien à l'admission de la Palestine à l'Organisation, tandis que d'autres ont rappelé que la question ne faisait pas l'unanimité et ont proposé, comme étape intermédiaire, d'accorder à la Palestine le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale. Pour certains membres, il n'y avait pas d'alternative aux négociations directes entre les parties.

Demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies

En novembre, le Comité d'admission de nouveaux Membres a organisé deux réunions à huis clos afin d'examiner la demande d'admission de la Palestine à l'ONU. À la première, le 3 novembre, les délégations ont exprimé leurs vues sur la question, à l'appui desquelles le Président du Comité a établi un rapport qui a été adopté par consensus le 11 novembre (S/2011/705). Compte tenu des avis divergents

exprimés sur la question et de l'absence d'unanimité, aucune recommandation n'a été formulée sur la demande de la Palestine dans le rapport, dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi.

Yémen

Le 28 novembre, dans le cadre de consultations plénières, M. Jamal Benomar, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, a présenté le premier rapport du Secrétaire général soumis en application de la résolution 2014 (2011). Par ailleurs, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a mis le Conseil de sécurité au courant de l'évolution de la situation humanitaire au Yémen. Le Conseiller a quant à lui informé le Conseil de sécurité des événements qui avaient conduit à la signature à Riyad, le 23 novembre, de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe par le Président Ali Abdullah Saleh et du mécanisme d'application par les parties, ainsi que des principaux défis à relever. Les membres du Conseil se sont réjouis des progrès réalisés tout en reconnaissant que la situation restait précaire et demandait une attention particulière et un suivi actif. Plusieurs membres ont insisté sur l'application immédiate et intégrale de l'accord du 23 novembre, dans le respect des objectifs et du calendrier établis. Quelques-uns ont fait part de leur inquiétude quant à la situation humanitaire au Yémen et insisté sur le fait que les secours humanitaires devaient pouvoir bénéficier d'un accès accru et sans entrave.

Le Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse (voir pièce jointe) dans laquelle il a salué les efforts fournis par le Conseil de coopération du Golfe et le Conseiller spécial, s'est félicité de l'accord du 23 novembre, a appelé à l'application rigoureuse, transparente et rapide de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et du mécanisme de mise en œuvre et a exhorté les parties à rejeter la violence, à s'abstenir de toute autre provocation et à mettre pleinement en application la résolution 2014 (2011). Il a également rappelé que toutes les personnes qui avaient commis des actes de violence, des violations des droits de l'homme et des exactions devaient rendre compte de leurs agissements.

Liban

Le 29 novembre, le Conseil de sécurité a organisé des consultations plénières sur l'application de la résolution 1701 (2006). MM. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, et Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, ont présenté le dix-septième rapport du Secrétaire général et fait le point sur l'évolution récente de la situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Ils l'ont notamment informé de la violation de la résolution 1701 (2006) survenue la veille au soir, lorsqu'au moins deux roquettes provenant de la région de Rmeich au Liban se sont abattus dans le nord d'Israël et que les Forces de défense israéliennes ont riposté par des tirs d'artillerie. Les membres du Conseil ont félicité la FINUL pour son rôle et ses efforts, et condamné les attaques lancées contre les Casques bleus en mai et juin, et se sont dits préoccupés par la survenance d'incidents qui ont eu pour effet de restreindre la liberté de déplacement du personnel de la FINUL à l'intérieur de la zone d'opérations, en particulier des agressions physiques. Ils ont rappelé que la sûreté et la sécurité du personnel de la mission étaient indispensables à la bonne exécution de ses tâches et qu'il incombait au premier chef aux autorités libanaises de garantir la liberté de déplacement de la FINUL.

Des membres du Conseil ont regretté que l'application de la résolution 1701 (2006) n'ait pas progressé, déplorant en particulier les incidents récurrents le long de la Ligne bleue, comme celui du 1^{er} août le long de la rivière Ouazzani, l'occupation continue de la partie nord du village de Ghajar par les Forces de défense israéliennes, les intrusions quasi quotidiennes d'Israël dans l'espace aérien libanais, le maintien d'une capacité militaire importante par des groupes armés qui échappent au contrôle de l'État libanais, l'impasse dans laquelle se trouve le dialogue national, le retard que continue de prendre l'adoption d'une stratégie de défense et d'une stratégie nationale globale approfondie concernant la gestion des frontières, l'absence de frontière délimitée entre la République arabe syrienne et le Liban et la présence continue de bases militaires du Front populaire pour la libération de la Palestine-Commandement Général et du Fatah-Intifada le long de la frontière entre les deux pays. Plusieurs membres se sont aussi dit préoccupés par les répercussions de l'évolution de la situation en République arabe syrienne sur le Liban.

Des membres du Conseil se sont félicités que la FINUL et l'Armée libanaise continuent de coopérer étroitement, notamment dans des domaines relatifs à l'examen stratégique, et ont considéré que le mécanisme tripartite permettait utilement de régler les problèmes liés à la sécurité et aux opérations militaires. Certains se sont réjouis que MM. Michel Sleiman, Président du Liban, et Najib Mikati, son Premier Ministre, renouvellent, le premier devant l'Assemblée générale le 21 septembre, le second devant le Conseil de sécurité le 27 septembre, leur engagement de s'acquitter de toutes leurs obligations internationales, y compris celles concernant le Tribunal spécial pour le Liban et les résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004) du Conseil de sécurité.

Asie

Myanmar

Le 14 novembre, dans le cadre de consultations à huis clos, le Conseil de sécurité a été informé de l'évolution récente de la situation au Myanmar par M. Vijay Nambiar, Conseiller spécial du Secrétaire général, qui s'est rendu dans le pays du 31 octobre au 4 novembre. C'était sa troisième visite depuis les élections de 2010 et sa deuxième depuis l'investiture du nouveau Gouvernement du pays sept mois plus tôt.

Le Conseiller spécial a rendu compte des discussions qu'il avait eues avec des représentants du Gouvernement, des personnalités de l'opposition, notamment Aung San Suu Kyi, ainsi qu'avec des représentants de groupes ethniques minoritaires et des membres de la société civile. Il a salué les mesures les plus récentes prises par le Gouvernement du Myanmar : la libération de 200 prisonniers politiques, les modifications apportées à la loi sur les partis politiques, l'adoption d'un code du travail et l'ouverture du dialogue qui aurait été conclu avec des groupes ethniques en vue de parvenir à un cessez-le-feu. La candidature du Myanmar à la présidence de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est a également été abordée.

Le Conseiller spécial a informé les membres du Conseil du dialogue qui s'était tenu entre le Gouvernement et Aung San Suu Kyi. Cette dernière avait dit au Conseiller que les réformes opérées étaient en phase avec les conversations qu'elle avait eues avec le Président Thein Sein et que la Ligue nationale pour la démocratie

(LND) évaluerait la possibilité de s'inscrire en tant que parti politique pour se présenter aux élections partielles prévues début 2012. Le Conseiller spécial était convaincu que les élections partielles se dérouleraient sans encombre et pensait que le Myanmar ne solliciterait pas la présence d'observateurs internationaux à cette occasion. Néanmoins, des journalistes du pays et quelques journalistes étrangers pourraient toutefois couvrir largement l'événement. La participation de la Ligue nationale pour la démocratie et la conduite d'élections pacifiques, libres et régulières enverraient un message fort. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès réalisés. Certains ont affirmé que tous les prisonniers politiques devraient être libérés et ont souligné l'importance de la question de l'accès des secours humanitaires.

Timor-Leste

Le 22 novembre, le Conseil de sécurité a tenu un débat sur la situation au Timor-Leste, présidé par M. Paulo Portas, Ministre des affaires étrangères du Portugal. Étaient également présents, Zacarias da Costa, Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, et M^{me} Vera Machado, Vice-Ministre des affaires politiques au Ministère des relations extérieures du Brésil.

M^{me} Ameerah Haq, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), a fait le point sur l'évolution de la situation dans le pays au cours des neuf derniers mois. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès réalisés durant la période visée et ont encouragé les autorités timoraises à accélérer le rythme des réformes dans le pays. Ils se sont également engagés à fournir un appui politique et technique aux élections présidentielle et législatives, qui doivent avoir lieu au premier semestre de 2012; il est prévu que la MINUT aide les autorités timoraises à assurer la sécurité et l'organisation logistique de l'élection. Des membres du Conseil ont appuyé la demande des autorités du Timor-Leste tendant à l'envoi d'une importante mission internationale d'observation des élections et espéré que la transition vers la période qui suivra le retrait de la MINUT continuera d'être planifiée conjointement par la mission et le Gouvernement, de manière concertée et en se fondant sur les conditions sur le terrain.

Europe

Chypre

Dans le cadre de consultations à huis clos tenues le 4 novembre au matin, M. Alexander Downer, Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, a informé le Conseil de sécurité de la dernière réunion tripartite organisée entre M. Dimitris Christofias, le Président chypriote, M. Derviş Eroğlu, dirigeant chypriote turc, et le Secrétaire général les 30 et 31 octobre à New York.

Il a parlé des domaines dans lesquels des progrès avaient été faits, tels que l'économie, les aspects internes de la sécurité et la représentation de Chypre auprès de l'Union européenne. Des questions plus délicates sont restées en suspens, comme la citoyenneté, la propriété, la sécurité et la gouvernance, en particulier les aspects touchant l'exécutif. Il a indiqué que les parties étaient convenues de maintenir des négociations régulières et de se réunir à nouveau toutes les trois en janvier 2012, à New York.

Des États Membres se sont dit satisfaits de la mission de bons offices menée à Chypre et de l'engagement personnel du Conseiller spécial en la matière. Ils ont salué la participation active du Secrétaire général à la question et les efforts de la mission de bons offices. Ils ont également fait part de leurs attentes concernant la réunion prévue en janvier 2012 entre le Secrétaire général et les dirigeants chypriote grec et chypriote turc. Le Conseiller spécial a souligné qu'il fallait que le processus soit pris en main par Chypre.

Bosnie-Herzégovine

Le 15 novembre, le Conseil a organisé un débat public sur la Bosnie-Herzégovine. Il a discuté de la situation dans le pays et s'est dit inquiet de l'impasse politique dans laquelle celui-ci se trouve depuis 13 mois, et de ses ramifications.

Des membres du Conseil ont appelé les dirigeants politiques nationaux de Bosnie à assumer leurs responsabilités démocratiques et à redoubler d'efforts pour parvenir à un accord. Ils ont réaffirmé l'importance du rôle joué par l'opération Althea de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) dans le maintien d'un climat de sûreté et de sécurité. D'autres ont soulevé la question de l'immunité des membres du Bureau du Haut-Représentant.

Le lendemain, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2019 (2011), par laquelle il a autorisé les États Membres, agissant par l'intermédiaire de l'Union européenne ou en coopération avec elle, à créer pour une nouvelle période de 12 mois une force multinationale de stabilisation (EUFOR Althea) succédant à la SFOR. Il a également réaffirmé son appui à l'Accord de paix et rappelé que c'était aux autorités de Bosnie qu'il incombait au premier chef de continuer à assurer la mise en œuvre efficace de l'Accord de paix.

Kosovo

Le Conseil de sécurité s'est réuni le 29 novembre pour procéder à un débat public programmé sur le Kosovo, en s'appuyant sur le dernier rapport établi par le Secrétaire général concernant la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). M. Farid Zarif, récemment nommé Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo et Chef de la MINUK, a informé le Conseil de sécurité de l'état de la situation au Kosovo et des activités conduites par la MINUK et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo. Par ailleurs, MM. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et Enver Hoxhaj ont fait des déclarations et exprimé leur point de vue.

Le débat a porté sur les événements qui s'étaient produits récemment au Kosovo ou en rapport avec le pays, notamment ceux des 23 et 28 novembre au cours desquels 40 soldats de l'OTAN avaient été blessés, sur les obstacles qui continuaient d'entraver la liberté de circulation au Kosovo ainsi que sur la session la plus récente du dialogue entre Belgrade et Pristina, qui a eu lieu les 21 et 22 novembre. À cet égard, des progrès ont été signalés concernant la reconnaissance mutuelle des diplômes universitaires; dans d'autres domaines en revanche, notamment celui des douanes, des efforts restaient à faire.

Autres questions

Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Le 8 novembre, le Président du Conseil de sécurité a présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité, qui porte sur la période comprise entre le 1^{er} août 2010 et le 31 juillet 2011.

S'adressant à l'Assemblée générale, le Président du Conseil de sécurité a déclaré que plus qu'un exercice routinier de présentation de rapports en vertu de la Charte des Nations Unies, il considérait ce moment comme l'un des plus importants dans la relation qu'entretiennent ces deux organes principaux de l'ONU, et comme une excellente occasion de débattre et de procéder à un échange de vues avec l'ensemble des États Membres sur le rapport d'activité du Conseil. Il a salué la décision du Président de l'Assemblée générale d'avoir fait en sorte que cette année, l'Assemblée consacre la totalité du débat à l'examen du rapport annuel du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité a attiré l'attention sur les évaluations mensuelles établies par chaque présidence dont il était question dans le rapport, disant qu'elles donnaient des informations sur les principales activités que le Conseil avait menées au sujet de chaque point de l'ordre du jour durant le mois visé, et qu'elles amélioreraient ainsi la compréhension d'ensemble du rapport.

Il a déclaré que durant la période considérée, le Conseil de sécurité avait adopté près de 100 décisions (résolutions et déclarations du Président), ce qui confirmait que la tendance à l'augmentation de la charge de travail observée ces dernières années se poursuivait pour le Conseil, qui continuait de tenir la grande majorité de ses séances en public (204 sur un total de 231). Les séances publiques, notamment les débats publics, donnaient plus de transparence aux activités du Conseil et permettaient une plus grande participation de tous les membres et de la communauté internationale. Les présidents du Conseil et de l'Assemblée générale ont continué de se rencontrer régulièrement tout au long de l'année, et les présidents du Conseil ont continué de présenter des exposés mensuels sur les activités du Conseil à tous les États Membres. Des réunions avec les pays fournisseurs de contingents ont également eu lieu de façon régulière, en particulier avant toute décision ayant des conséquences pour les mandats de maintien de la paix des Nations Unies, afin de recueillir des opinions et des informations pertinentes. Il a souligné que ces pratiques étaient utiles pour encourager un dialogue accru sur les travaux du Conseil avec l'ensemble des Membres et a encouragé les délégations à tirer profit de ces occasions et à accroître ces échanges. Le Conseil a poursuivi la mise en œuvre de la note du Président sur les méthodes de travail (S/2010/507) et les présidences ont encouragé des pratiques permettant d'accroître l'efficacité et la rapidité des travaux, comme l'abrégement des déclarations liminaires faites par la présidence en début de séance et le recours à la visioconférence pendant les séances d'information ou les débats publics pour s'informer de la situation sur le terrain.

Les consultations plénières étaient progressivement plus souples et plus ouvertes. Le Conseil a également continué d'organiser des dialogues interactifs, en tant qu'outil de consultation utile. Il a également continué de consacrer davantage de temps à la prévention des conflits, en mettant en place un système d'exposé mensuel présenté par le Département des affaires politiques sur les nouveaux sujets de préoccupation.

Protection des civils

Le 9 novembre, le Conseil de sécurité a organisé un débat public de haut niveau sur la protection des civils en période de conflit armé, présidé par le Président de la République portugaise. Le Secrétaire général a fait une déclaration liminaire, qui a été suivie d'allocutions de M^{me} Navanethem Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M^{me} Catherine Bragg, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, au nom de M^{me} Valerie Amos, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, et M. Philip Spoerri, Directeur du droit international et de la coopération au Comité international de la Croix-Rouge.

Le Secrétaire général a dit que les civils étaient de plus en plus souvent délibérément pris pour cibles et a rappelé les cinq principaux défis à relever qu'il avait recensés dans ses deux précédents rapports. La Haut-Commissaire s'est dite préoccupée par un certain nombre de situations où des violations des droits de l'homme avaient continué à être commises depuis le dernier débat public en mai. Elle a informé le Conseil de sécurité des travaux menés par le Haut-Commissariat pour aider les commissions d'enquête créées par le Conseil des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, en Libye et en République arabe syrienne, de sa mission d'évaluation au Yémen, et des problèmes rencontrés par le Haut-Commissariat pour accéder à d'autres situations. La Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires a cité plusieurs conflits dans lesquels les parties ne s'étaient pas acquittées de leur obligation juridique de protéger les civils; elle a parlé des progrès réalisés dans différents domaines et insisté sur le fait que les personnes responsables de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme devaient répondre de leurs actes. M. Spoerri a fait part de nouveaux sujets de préoccupation concernant la protection des civils, notamment d'attaques commises contre du personnel et des installations de soins de santé, de la vulnérabilité des migrants dans les pays touchés par la violence armée, et des conséquences humanitaires dévastatrices des hostilités conduites en milieu urbain.

Quarante-trois États Membres sont intervenus durant le débat. Des déclarations ont également été faites au nom du Mouvement des pays non alignés, de l'Union européenne, du Groupe d'amis sur la protection des civils et de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits.

Des membres du Conseil de sécurité et d'autres États Membres ont appelé l'attention sur des problèmes de protection des civils dans différentes régions et sur le non-respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme dans un certain nombre de situations. Plusieurs États se sont référés aux cinq grands défis recensés par le Secrétaire général et ont demandé à ce que davantage soit fait pour les relever. De nombreuses délégations ont aussi évoqué la nécessité de lutter contre l'impunité des auteurs de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et de veiller à ce que les victimes obtiennent justice et réparation; ces questions ont également été discutées au cours de l'atelier organisé le 1^{er} novembre par la présidence portugaise en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Certains États se sont dit préoccupés par l'utilisation, dans des zones peuplées, d'armes explosives, notamment d'armes à dispersion, d'autres ont rappelé l'importance de la responsabilité des pays concernant la protection des civils, d'autres encore ont répété combien il importait de doter les opérations de maintien de la paix de

capacités et de ressources, et de former leur personnel afin qu'elles puissent s'acquitter de leur mission de protection. Un membre du Conseil de sécurité a saisi cette occasion pour présenter le concept de « protection responsable ».

Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice

Le 10 novembre, quatre juges ont été élus dans le cadre d'un vote simultané au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Le vote s'est poursuivi le 22 novembre et, aucune majorité n'ayant été atteinte pour pourvoir le poste vacant après huit votes simultanés, l'élection a été reportée à décembre.

Rapport du Département des affaires politiques (« exposé prospectif »)

Le 11 novembre, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a présenté son rapport mensuel sur les questions présentant un intérêt pour le Conseil de sécurité. Dans son rapport, il évoquait la possibilité de faire jouer aux missions politiques spéciales et aux opérations sur le terrain créées par le Conseil de sécurité un rôle dans la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent. Il a été souligné que, dans certaines situations données, plus précisément en Somalie, au Sahel et au Yémen, il fallait que l'ONU adopte une démarche plus globale et multidimensionnelle afin de s'attaquer aux liens unissant la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, et contribuer à lutter contre les conditions qui favorisent la radicalisation. Les instruments dont l'ONU dispose devraient être développés au maximum et l'amélioration des méthodes de coopération et de coordination opérationnelle pourrait être envisagée. Les membres du Conseil n'étaient pas tous du même avis : certains préféraient les solutions fondées sur les instruments existants alors que d'autres étaient ouverts à la recherche de nouveaux moyens de renforcer l'efficacité de l'ONU en matière de prévention du terrorisme.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a également parlé des conditions de sécurité en Somalie et de l'évolution récente de la situation en République arabe syrienne.

Lutte contre le terrorisme

Le 14 novembre a eu lieu la réunion d'information que le Conseil tient chaque semestre avec les Présidents des organes subsidiaires concernés par la lutte contre le terrorisme. Les Représentants permanents de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne et de l'Inde, en tant que Présidents du Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) et des Comités créés par les résolutions 1373 (2001) et 1540 (2004), ont réaffirmé que le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive continuent de faire peser de graves menaces sur la paix et la sécurité internationales. Ils ont fait état des actions récemment menées par chacun des Comités et leurs groupes d'experts respectifs, et des projets de ceux-ci. Le Représentant permanent de l'Afrique du Sud a prononcé une déclaration consacrée aux secteurs qui font l'objet d'une coopération et d'une coordination opérationnelle entre les trois comités.

République populaire démocratique de Corée et non-prolifération

Lors de consultations tenues le 16 novembre à huis clos, M. Moraes Cabral, Président du Comité créé par la résolution 1718 (2006), a présenté le rapport trimestriel sur les travaux que le Comité a accomplis du 24 août au 16 novembre 2011. Durant la période considérée, le Comité a tenu deux séances le 12 septembre,

l'une formelle et l'autre informelle. Lors de la réunion formelle, l'Ambassadeur de Russie en République populaire démocratique de Corée a fait part au Comité des difficultés que certaines missions diplomatiques rencontrent à Pyongyang; lors de la réunion, les membres ont continué à examiner le rapport final du groupe d'experts, assorti de recommandations, qui avait été présenté au Comité le 12 mai 2011. Si certains membres étaient favorables à la publication immédiate du rapport, d'autres ont émis des réserves au sujet de celui-ci.

**Maintien de la paix et de la sécurité internationales :
nouveaux défis en matière de paix et de sécurité
internationales et de prévention des conflits**

Le 23 novembre, le Conseil a tenu une réunion d'information de haut niveau ouverte au public, à laquelle a participé le Secrétaire général, et a entendu des exposés de M. António Guterres, Haut-Commissaire pour les réfugiés, M. Yuri Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et M^{me} Margaret Chan, Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé. Le Ministre portugais des affaires étrangères en assurait la présidence.

Les exposés ont principalement porté sur les trois nouveaux défis apparus en matière de paix et de sécurité internationales que la présidence avait retenus pour ce débat : la criminalité transnationale organisée, les changements climatiques et les pandémies. D'une façon générale, les membres du Conseil ont reconnu que celui-ci avait besoin d'être mieux informé de la manière dont ces phénomènes pourraient aggraver les conflits ou entraver les actions de consolidation de la paix.

La plupart des interventions ont clairement porté sur la prévention des conflits. Certains États Membres ont soutenu la création d'un groupe de travail ad hoc chargé de suivre plus régulièrement et plus systématiquement ces questions, mais d'autres s'y sont opposés. Le Président a conclu cet échange en estimant que la création d'un mécanisme de suivi nécessitait d'être encore débattue entre les membres du Conseil. Des délégations ont aussi abordé la question de l'empiètement sur l'action menée par d'autres organismes des Nations Unies, notamment pour ce qui concerne la lutte contre les effets négatifs des changements climatiques et des pandémies. Certains membres du Conseil ont estimé qu'il fallait prolonger le dialogue engagé sur la façon dont le Conseil devait appréhender ces nouveaux défis dans le respect scrupuleux des compétences de chaque organe, conformément aux dispositions de la Charte.

Journée de solidarité avec le peuple palestinien

Le 29 novembre, le Président a prononcé une déclaration, au nom du Conseil de sécurité, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Méthodes de travail

Le 30 novembre, le Conseil a organisé un débat public sur ses méthodes de travail, au titre de la question : « Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507) », qui faisait suite à d'autres débats publics, dont le dernier a été organisé en avril 2010 sous la présidence du Japon. Il portait sur les méthodes utilisées par le Conseil et les mesures prises pour améliorer la transparence, l'efficacité et les rapports entre le Conseil et les États Membres. Il a

permis aux délégations d'exprimer leurs points de vue sur les moyens d'améliorer les pratiques actuelles, particulièrement celles se rapportant à ces trois défis.

**Attentats terroristes et attaques perpétrées
contre des locaux diplomatiques**

Le 5 novembre, le Conseil a déclaré à la presse qu'il condamnait on ne peut plus fermement les attentats terroristes perpétrés au Nigéria (voir pièce jointe).

Le 15 novembre, le Conseil a déclaré à la presse qu'il condamnait on ne peut plus fermement les attaques perpétrées en République arabe syrienne à l'encontre de locaux diplomatiques (voir pièce jointe).

Le 29 novembre, le Conseil a déclaré à la presse qu'il condamnait on ne peut plus fermement les attaques perpétrées en République islamique d'Iran à l'encontre de locaux diplomatiques britanniques (voir pièce jointe).

Pièces jointes

Déclarations faites à la presse par le Conseil de sécurité en novembre 2011

Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur les élections au Libéria (8 novembre 2011)

Les membres du Conseil de sécurité réaffirment leur ferme appui au rôle constructif que la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), dirigée par la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Ellen Margrethe Løj, continue de jouer conformément à son mandat.

Les membres du Conseil renouvellent leur soutien à l'action menée par la MINUL pour favoriser le processus électoral au Libéria jusqu'à son achèvement, ainsi qu'aux efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine et autres intervenants pour fournir des observateurs électoraux.

Les membres du Conseil suivent de près les événements récents liés au second tour des élections présidentielles au Libéria, qui doit se tenir le 8 novembre, et sont profondément préoccupés par les déclarations demandant le boycottage des élections. Les membres du Conseil se déclarent particulièrement inquiets des menaces reçues par le personnel du Conseil électoral national.

Les membres du Conseil de sécurité demandent à toutes les parties prenantes libériennes de faire preuve de la plus grande retenue et d'œuvrer ensemble à maintenir la confiance dans le processus électoral. Ils engagent toutes les parties à utiliser tous les mécanismes nationaux appropriés existants en vue de donner suite aux plaintes concernant les élections.

Les membres du Conseil appuient sans réserve les efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue de promouvoir le dialogue au Libéria, et souscrivent pleinement à sa déclaration récente par laquelle elle invite toutes les parties prenantes libériennes à ne pas laisser passer cette occasion historique de consolider la démocratie et la paix dans le pays et à participer activement au scrutin du 8 novembre.

Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur les élections au Libéria (18 novembre 2011)

Les membres du Conseil de sécurité félicitent les Libériens d'avoir tenu, le 8 novembre, une élection présidentielle libre, régulière et transparente. Ils félicitent également la Commission électorale nationale du bon déroulement du processus électoral, organisé conformément à la loi libérienne.

Les membres du Conseil remercient de nouveau la Représentante spéciale du Secrétaire général, Ellen Margrethe Løj, pour le travail accompli, ainsi que la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) de s'être acquittée de son mandat en assurant la sécurité, en fournissant un appui logistique et en contribuant à instaurer des conditions propices au déroulement d'un processus électoral libre, régulier et pacifique au Libéria.

Ils remercient la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine (UA) et les autres entités d'avoir dépêché des observateurs électoraux. Ils demandent aux parties de respecter la Constitution libérienne et de régler les différends électoraux par la voie légale.

Les membres du Conseil s'inquiètent des actes de violence commis le 7 novembre. Ils accueillent avec satisfaction le fait que le Gouvernement libérien ait créé une commission spéciale indépendante chargée d'enquêter sur ces actes et de déterminer les faits et les circonstances en toute indépendance et en toute impartialité, dans le respect des normes internationales, afin que leurs auteurs soient tenus de rendre des comptes.

Les membres du Conseil engagent les autorités libériennes à continuer de coopérer avec la MINUL pour faire avancer le transfert des responsabilités en matière de sécurité de la MINUL aux autorités nationales.

Les membres du Conseil engagent tous les Libériens à rester attachés à la légitimité du processus politique, à faire preuve de la plus grande retenue et à collaborer en vue d'instaurer une paix et une stabilité durables.

Les membres du Conseil invitent tous les dirigeants libériens à promouvoir une véritable réconciliation et un dialogue sans exclusive afin de consolider la paix et de faire avancer la démocratie.

Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur la République démocratique du Congo (8 novembre 2011)

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu des exposés sur la situation en République démocratique du Congo, présentés par Roger Meece, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, et Margot Wallström, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

Les membres du Conseil ont appelé de nouveau à la tenue d'élections crédibles et pacifiques, dont la responsabilité incombe au premier chef au Gouvernement de la République démocratique du Congo. Ils ont réaffirmé qu'ils étaient profondément préoccupés par les informations faisant état de violences liées aux élections survenues dans le pays et ont demandé aux parties de faire campagne dans un climat de paix.

Les membres du Conseil ont rappelé à tous les dirigeants politiques la responsabilité qui leur incombe d'assurer un processus pacifique et ont demandé à toutes les parties prenantes de faire preuve de retenue, d'appuyer les travaux de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et de régler leurs différends par des voies pacifiques. Ils ont exhorté tous les candidats et leurs partisans à s'abstenir de tout acte de provocation ou de recourir à la violence pendant le processus électoral.

Les membres du Conseil ont en outre souligné et appuyé le rôle décisif que joue la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) en fournissant une assistance technique et logistique en vue des élections et en favorisant le dialogue, comme le préconise la résolution 1991 (2011). Ils ont rappelé qu'ils avaient demandé d'être informés régulièrement et en temps voulu des faits marquants qui surviennent pendant le processus électoral et de l'appui apporté au processus par la MONUSCO.

Les membres du Conseil se sont déclarés déterminés à continuer de suivre étroitement la situation en République démocratique du Congo, en particulier les conditions de sécurité sur le terrain et les efforts entrepris pour mener à bon terme le processus électoral.

Les membres du Conseil ont réaffirmé la profonde préoccupation que leur inspirait la persistance des taux élevés de violence, notamment sexuelle, de violations des droits de l'homme et d'exactions dont sont victimes les civils. Ils ont réitéré qu'il fallait d'urgence poursuivre avec diligence tous les auteurs de violations des droits de l'homme et d'exactions et ont demandé instamment aux autorités congolaises de prendre, avec l'appui de la MONUSCO, les mesures qui s'imposent à cette fin. Ils ont salué les efforts que la MONUSCO continue de déployer pour mettre en œuvre sa stratégie en matière de protection.

Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur la situation à Abyei (4 novembre 2011)

Les 6 et 11 octobre 2011, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, sur la situation à Abyei, et notamment des recommandations relatives à l'extension du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA).

Les membres du Conseil de sécurité ont salué le déploiement rapide de la FISNUA et l'assistance fournie par le Gouvernement éthiopien, qui a permis de procéder à des patrouilles régulières depuis le 23 août. Ils ont encouragé la FISNUA à renforcer ses patrouilles et sa mobilité aérienne et ont demandé que des rapports continuent d'être soumis au Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil de sécurité ont déploré le fait que les Forces armées soudanaises et l'Armée populaire de libération du Soudan n'aient pas retiré leurs forces de la zone d'Abyei en application de l'accord du 20 juin sur les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei (S/2011/384) et de la décision du 8 septembre du Comité mixte de contrôle de la zone d'Abyei (S/2011/593). Les membres du Conseil de sécurité ont souligné qu'il n'y avait pas de conditions préalables à l'application des accords signés par les parties, y compris en ce qui concerne le retrait des forces. Ils ont fait valoir que les deux parties devaient se conformer à l'esprit et à la lettre des accords susmentionnés et les ont appelées à retirer immédiatement et sans conditions préalables toutes les forces dont elles disposeraient encore dans la zone d'Abyei.

Les membres du Conseil de sécurité ont également appelé les deux parties à mener à bien la mise en place de l'Administration et du Service de police de la zone d'Abyei et à veiller à ce que le Comité mixte de contrôle de la zone d'Abyei continue de se réunir régulièrement.

Les membres du Conseil de sécurité ont réaffirmé que le Gouvernement du Soudan et le Gouvernement du Soudan du Sud devaient coopérer pleinement avec la FISNUA. Ils ont appelé le Gouvernement du Soudan à faciliter le déploiement de la FISNUA en délivrant des visas au personnel de la Force et en octroyant dans les délais les autorisations de vol et se sont félicités de la récente délivrance de visas au personnel d'appui de la FISNUA.

Les membres du Conseil de sécurité ont souligné que les deux parties devaient faciliter d'urgence le retour en toute sécurité des personnes déplacées et assurer l'accès sans entrave du personnel humanitaire à la zone. Ils ont insisté sur la nécessité d'assurer, en coopération et dans de bonnes conditions de sécurité, les mouvements migratoires.

Les membres du Conseil de sécurité se sont déclarés disposés à envisager de nouvelles missions pour la FISNUA à l'appui de l'accord du 30 juillet sur la Mission d'appui à la surveillance de la frontière (S/2011/510) et, à cet égard, ont réaffirmé combien il importait que toutes les parties honorent les engagements auxquels elles avaient déjà souscrit dans le cadre des accords susmentionnés.

Les membres du Conseil de sécurité ont souligné l'importance et l'urgence qu'il y avait à ce que les parties à l'Accord de paix global, à la faveur notamment des négociations qu'elles mènent sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et de son président, M. Thabo Mbeki, résolvent pacifiquement tous les problèmes de l'Accord de paix encore en suspens, y compris le statut définitif d'Abyei. À cet égard, les membres du Conseil ont salué la réunion qu'ont tenue les Présidents du Soudan et du Soudan du Sud le 9 octobre et qui témoigne de leur volonté d'instaurer de bonnes relations de voisinage et d'appliquer intégralement les accords qu'ils ont conclus sur les arrangements provisoires concernant Abyei. Ils ont exhorté les deux Gouvernements à maintenir cette concertation, notamment par le biais de réunions régulières du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, qui devraient permettre de réaliser des progrès concrets.

Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur l'attentat perpétré contre la MINUAD (7 novembre 2011)

Les membres du Conseil de sécurité ont condamné dans les termes les plus énergiques l'attentat perpétré le 6 novembre contre une patrouille de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), qui a fait un mort et deux blessés parmi les soldats de la paix.

Les membres du Conseil ont exprimé leurs condoléances à la famille du soldat de la paix qui a été tué dans l'attentat, ainsi qu'au Gouvernement sierra-léonais. Ils ont prié le Gouvernement soudanais de traduire les responsables en justice, et souligné qu'il faut mettre fin à l'impunité dont bénéficient les auteurs d'attentats contre les soldats de la paix.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur plein appui à la MINUAD et demandé à toutes les parties au Darfour de coopérer avec la mission.

Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité concernant la situation au Yémen (28 novembre 2011)

Le 28 novembre, les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé de Jamal Benomar, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, et de Philippe Lazzarini, Directeur adjoint de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, sur la situation au Yémen.

Les membres du Conseil ont salué les efforts déployés par le Conseil de coopération du Golfe et le Conseiller spécial, M. Jamal Benomar. Ils ont accueilli

avec satisfaction l'accord conclu entre les parties, sur la base de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe (CCG), et se sont félicités que le Président du Yémen ait signé l'initiative et que les parties aient signé le mécanisme d'application, marquant ainsi le départ de la période de transition pacifique du pouvoir, conformément à la résolution 2014 (2011) du Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil ont estimé que l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme d'application devraient maintenant être mis en œuvre sans tarder, avec sérieux, de manière transparente et dans un esprit d'ouverture et de réconciliation. Ils ont pris acte de l'appui que le Conseil fournit aux efforts déployés par le Yémen pour atteindre les objectifs d'étape fixés dans le plan d'application et ont exprimé l'espoir que les parties honoreront le calendrier arrêté dans l'accord, concernant notamment la formation d'un gouvernement d'unité nationale, la tenue d'élections présidentielles dans un délai de 90 jours, l'instauration d'un dialogue national, le processus de réforme constitutionnelle et l'adoption d'un programme de réformes qui commence à s'attaquer aux graves problèmes humanitaires, économiques et en matière de sécurité que connaît le Yémen.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur attachement à l'intégrité territoriale et à l'unité du Yémen. Ils ont vivement engagé toutes les parties à renoncer à la violence, à s'abstenir de toute nouvelle provocation et à appliquer pleinement la résolution 2014 (2011) du Conseil. Ils ont réaffirmé que les auteurs d'actes de violence, de violations des droits de l'homme et d'abus devront répondre de leurs actes. Ils ont déploré les violences qui ont éclaté le 24 novembre et qui auraient causé la mort de cinq personnes à Sanaa. Ils ont insisté sur la nécessité de permettre l'acheminement sans entrave des secours humanitaires pour faire face à la crise qui ne cesse de s'aggraver. Les membres du Conseil ont par ailleurs exhorté toutes les parties yéménites à agir sans attendre, avec un appui accru de l'ONU, de la communauté internationale et des pays du Conseil de coopération du Golfe, pour assurer la paix, la stabilité et la réconciliation et remédier à la situation humanitaire et économique que connaît le Yémen.

Les membres du Conseil se sont félicités des mesures prises par le Secrétaire général dans le cadre de ses bons offices, notamment de l'envoi d'une mission d'assistance électorale de l'ONU. Ils ont réaffirmé qu'ils comptent continuer à suivre de près la situation politique, humanitaire et en matière de sécurité au Yémen et la suite donnée à la résolution 2014 (2011) du Conseil. Ils ont déclaré attendre avec intérêt le nouveau bilan qui leur sera présenté dans 30 jours concernant la situation au Yémen, notamment l'état de la mise en œuvre des accords sur la transition politique.

Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur le Nigéria (8 novembre 2011)

Les membres du Conseil de sécurité ont condamné dans les termes les plus énergiques les attentats terroristes commis le 4 novembre 2011 à Damaturu et Potiskum (Nigéria), qui ont fait de nombreux morts et blessés.

Les membres du Conseil ont exprimé leur profonde sympathie et présenté leurs condoléances aux victimes de ces crimes odieux et à leurs proches, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement de la République fédérale du Nigéria.

Les membres du Conseil ont réaffirmé que tout acte de terrorisme est un crime injustifiable, quels qu'en soient les motifs, le lieu, le moment et l'auteur, et que le terrorisme ne saurait être associé à quelque religion, nationalité, civilisation ou groupe ethnique que ce soit.

Les membres du Conseil ont réaffirmé la nécessité de combattre par tous les moyens, dans le respect de la Charte des Nations Unies, les menaces que les actes de terrorisme font peser sur la paix et la sécurité internationales.

Les membres du Conseil ont rappelé aux États qu'ils doivent veiller à ce que toutes les mesures qu'ils prennent pour lutter contre le terrorisme soient conformes à toutes les obligations que leur impose le droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire.

Les membres du Conseil ont souligné que les auteurs, les organisateurs et les commanditaires de ces actes inqualifiables, ainsi que ceux qui les ont financés, soient traduits en justice, et a demandé instamment à tous les États, agissant conformément aux obligations que leur imposent le droit international et ses propres résolutions pertinentes, de coopérer activement avec les autorités nigérianes à cette fin.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur ferme volonté de lutter contre toutes les formes de terrorisme, conformément aux responsabilités que la Charte des Nations Unies a assignées au Conseil.

Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur les attaques perpétrées contre des locaux diplomatiques en Syrie (15 novembre 2011)

Les membres du Conseil de sécurité condamnent dans les termes les plus énergiques les attaques perpétrées contre les locaux de plusieurs ambassades et consulats en Syrie, qui ont entraîné des intrusions dans les locaux de missions diplomatiques et consulaires et ont causé d'importants dommages.

Les membres du Conseil de sécurité rappellent que l'inviolabilité des locaux des missions diplomatiques et consulaires est un principe fondamental et que les gouvernements hôtes ont l'obligation, en vertu de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 et de la Convention de Vienne sur les relations consulaires de 1963, de prendre toutes les mesures appropriées afin de protéger les locaux des missions diplomatiques et consulaires, et d'empêcher qu'ils ne soient envahis ou endommagés et que la paix de ces missions ne soit troublée ou leur dignité amoindrie.

À cet égard, rappelant leur déclaration à la presse du 12 juillet 2011 (SC/10321) et se déclarant vivement préoccupés par la répétition de ces attaques, les membres du Conseil de sécurité demandent à nouveau aux autorités syriennes de protéger les locaux et le personnel des missions diplomatiques et consulaires et de respecter pleinement leurs obligations internationales en la matière.

**Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur les attaques
contre les locaux diplomatiques du Royaume-Uni en Iran
(29 novembre 2011)**

Les membres du Conseil de sécurité ont condamné avec la plus grande fermeté les attaques dont a fait l'objet l'ambassade du Royaume-Uni à Téhéran, au cours desquelles les locaux des missions diplomatique et consulaire ont été envahis et gravement endommagés.

Les membres du Conseil ont rappelé le principe fondamental de l'inviolabilité des locaux des missions diplomatiques et consulaires et l'obligation faite aux gouvernements hôtes, notamment en vertu de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 et de la Convention de Vienne sur les relations consulaires de 1963, de prendre toutes mesures appropriées afin d'empêcher que les locaux des missions diplomatiques et consulaires ne soient envahis ou endommagés, la paix de ces missions troublée ou leur dignité amoindrie.

Dans ce contexte, et se déclarant profondément préoccupés par ces attaques, les membres du Conseil ont demandé aux autorités iraniennes de protéger les biens et le personnel diplomatiques et consulaires et de respecter pleinement leurs obligations internationales à cet égard.
